

18 janvier 2022

Bonjour à tous et à toutes,

Il a été porté à notre attention que les piscines et les arénas font l'objet de questionnements quant au maintien de leurs activités. Actuellement, la pratique de loisirs et de sports est **permise dans les lieux publics dont les activités ne sont pas suspendues**. C'est le cas notamment des piscines et des arénas.

À l'intérieur, la pratique libre ou encadrée (cours et entraînement) de loisir ou de sport est permise pour *une personne seule*, pour *deux personnes* (qui n'ont pas à résider à la même adresse) ou pour les *occupants d'une même résidence privée*.

La limite du nombre de personnes permises dans les lieux publics qui offrent des activités de loisirs ou de sports est établie selon la capacité de respecter la distanciation entre les personnes. Toutefois, une limite de 50 % de capacité doit être respectée dans les vestiaires.

Ainsi, les arénas et les piscines peuvent accueillir les personnes qui pratiquent les sports. Le nombre de personnes admises dans ces lieux dépend de la capacité à respecter la distanciation entre les personnes.

Le passeport vaccinal est requis pour accéder aux activités de loisirs ou de sports offertes à l'intérieur.

Toutefois, nous soulignons à nouveau que les **activités intérieures** des lieux suivants sont **suspendues** :

- Les gyms (salles d'entraînement physique);
- Les arcades, les biodômes, les planétariums, les insectariums, les jardins botaniques, les aquariums, les jardins zoologiques, les sites thématiques, les centres et parcs d'attraction, les centres d'amusement, les centres récréatifs (centres d'escalade, centres de golf intérieurs, centres de défoulement-démolition (casse), jeux d'évasion, lieux pour le lancer à la hache, labyrinthes intérieurs, jeux de laser-tag, centres de surf intérieurs, centres de trampoline, etc.), et les parcs aquatiques;
- Les lieux pour la pratique de jeux de quilles, de fléchettes, de billard ou d'autres jeux de même nature.

Nous vous remercions pour votre habituelle collaboration.

Bureau des relations stratégiques
Direction générale de la gestion exécutive et opérationnelle de la pandémie
Ministère de la Santé et des Services sociaux